

Procuration

Numéro de compte :

Le/la mandant(e)

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Rue/n° :

NPA/Localité :

(ci-après «le mandant»)

Le mandant soussigné désigne comme mandataire :

Mandataire

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Nationalité :

Rue/n° :

NPA/Localité :

(ci-après «le mandataire»),

et lui accorde le pouvoir illimité **sans droit de substitution** de le représenter vis-à-vis de Swissquote Bank (ci-après "la banque") et notamment de disposer de la totalité des valeurs patrimoniales déposées en son nom auprès de la banque sous le numéro de compte indiqué ci-dessus et de contracter des engagements.

Le mandataire et le mandant ont le lien suivant (conjoint(e)/concubin(e), parent(e), allié(e), ami(e) :

Le mandataire a notamment le droit de disposer des titres et autres valeurs patrimoniales ainsi que des avoirs en compte déposés à la banque sous le nom du mandant et de solliciter des prêts, de vendre, de mettre en gage, de convertir ou de retirer des titres et autres valeurs patrimoniales et de procéder à des versements et à des retraits sous quelque forme que ce soit. Le mandataire a le droit de signer tous les décomptes, quittances, décharges, bien-trouvés, cessions et transferts, établir, accepter, endosser ou acquitter des effets de change, chèques, instructions de paiement et autres papiers analogues de quelque nature que ce soit, de se laisser remettre la correspondance, les extraits de compte et de dépôt ainsi que des récapitulatifs, de choisir le for judiciaire ; plus généralement il est légimité à faire tout ce qui lui paraît utile ou nécessaire. Ce pouvoir englobe les dispositions du mandataire en sa faveur ou en faveur de tiers ainsi que le droit de clôturer des comptes/dépôts. Il appartient au mandataire et non pas à la banque d'informer sans délai le mandant de ses actes. Les signatures et toutes autres déclarations et mesures du mandataire engagent pleinement le mandant. Le mandant certifie l'authenticité de la signature du mandataire.

Il est convenu expressément que ce pouvoir ne s'éteint pas avec la perte de la capacité civile ou avec le décès du mandant, mais qu'il restera en vigueur (Code suisse des obligations; art. 35).

Veillez envoyer ce document, dûment signé et avec une photocopie de la carte d'identité ou du passeport du mandataire, à :
Swissquote Bank SA, Administration, Chemin de la Crétaux 33, Case postale 319, CH-1196 Gland

Le présent pouvoir est régi exclusivement par le droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de poursuite (pour les personnes domiciliées à l'étranger uniquement) ainsi que le **for exclusif** pour tous les litiges découlant du présent contrat est **Gland, Suisse**.

Toutefois, la banque est habilitée aussi à faire valoir ses droits au domicile du/des mandant(s) ou devant toute autre autorité compétente, auxquels cas seul le droit suisse demeure applicable

.....
Lieu et date

.....
Signature du mandant

.....
Signature du mandataire

Veuillez envoyer ce document, dûment signé et avec une photocopie de la carte d'identité ou du passeport du mandataire, à:
Swissquote Bank SA, Administration, Chemin de la Crétaux 33, Case postale 319, CH-1196 Gland

Geneva Office
Zurich Office

Chemin de la Crétaux 33, Case Postale, 319, CH-1196 Gland
Schützengasse 22/24, Postfach 2017, CH-8021 Zürich

T : +41 22 999 94 11
T : +41 44 825 88 88

F : +41 22 999 94 12
F : +41 44 825 88 89

2/2